

# 123easy!

**Le processus de  
simplification de l'ACD**

**Assistant électronique**

**Les 8 étapes pour remplir la déclaration d'impôt**



Le processus de  
simplification de l'ACD

- 1. INTRODUCTION – LES INDICATIONS GÉNÉRALES**
- 2. LES REVENUS À DÉCLARER**
- 3. REVENUS NET PROVENANT D'UNE OCCUPATION SALARIÉE**
- 4. REVENU NET RÉSULTANT DE PENSIONS OU RENTES**
- 5. REVENU NET PROVENANT DE LA LOCATION DE BIENS**
- 6. LES DÉPENSES SPÉCIALES**
- 7. LES CHARGES EXTRAORDINAIRES**
- 8. DIVERS**

# 1. INTRODUCTION – LES INDICATIONS GÉNÉRALES

1



Sur cette première page, vous êtes invité à **donner votre consentement** pour une imposition automatisée.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à consulter les liens proposés pour plus de détails.

## ACD (Modèle 100) : Déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2024

Introduction	^
• Introduction	
Eligibilité	∨
Indications générales	∨
Revenus	∨
Revenu net provenant d'une occupation salariée	∨
Revenu net provenant de la location de biens	∨
Dépenses spéciales	∨
Charges extraordinaires	∨
Divers	∨
Récapitulatif	∨

### Introduction

#### Bienvenue sur la plateforme de déclaration d'impôt électronique de l'Administration des contributions directes.

Les données à caractère personnel communiquées par l'administré sont traitées par l'ACD en qualité de responsable du traitement et en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données). Pour plus de détails, vous pouvez consulter la rubrique [«Règlement général sur la protection des données \(RGPD\)»](#).



Veillez consulter les informations concernant la déclaration d'impôt des personnes physiques à la page suivante : [Guichet.lu](https://www.guichet.lu)

Des informations sur le consentement, son refus, son retrait et sa portée peuvent être trouvées dans le chapitre "Informations spécifiques au consentement" de la rubrique ci-après : [Rubrique informationnelle spécifique Déclaration des personnes physiques](#).



Je confirme, et en cas d'imposition collective, nous confirmons avoir pris connaissance des explications liées à la démarche et donner mon/notre consentement pour une imposition potentiellement fondée exclusivement sur un traitement automatisé de la présente déclaration.

Précédent

Sauvegarder

Reprendre plus tard

Suivant

Finaliser

1



A partir de 2024, vous devrez répondre à une série de questions pour **vérifier votre éligibilité à la déclaration en ligne**.

Si vous ne remplissez pas les critères, vous serez redirigé vers une déclaration PDF ou papier.

## ACD (Modèle 100) : Déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2024

- Introduction
- Eligibilité
- Eligibilité
- Indications générales
- Revenus
- Revenu net provenant d'une occupation salariée
- Revenu net provenant de la location de biens
- Dépenses spéciales
- Charges extraordinaires
- Divers
- Récapitulatif

### Eligibilité

#### Eligibilité

Pour déterminer si vous êtes éligible à la déclaration d'impôt électronique, répondez aux questions suivantes :

Disposez-vous d'un produit [LuxTrust](#) pour signer électroniquement votre déclaration ? \*

Oui  Non G9010

**i** Pour les couples, il est nécessaire d'avoir deux produits [LuxTrust](#) ou de disposer d'un [mandat](#).

Disposez-vous d'un numéro d'identification national au Registre national des personnes physiques (RNPP) par contribuable [imposable collectivement](#) ? \*

Oui  Non G9020

Avez-vous été marié(e) au cours de l'année d'imposition ? \*

Oui  Non G9030

Souhaitez-vous révoquer une demande d'imposition collective par voie [d'assimilation](#) formulée précédemment ? \*

Oui  Non G9050

Demandez-vous une [imposition individuelle](#) ? \*

Oui  Non G9060

Avez-vous été marié(e) plus d'une fois au cours de l'année d'imposition ? \*

Oui  Non G9070

1



**Voici une liste de cas où vous n'est pas éligible :**

- Si vous n'avez pas de LuxTrust
- Si vous n'avez pas de numéro d'identification national
- Pour les non-résidents, si vous souhaitez révoquer d'une demande d'imposition collective par voie d'assimilation formulée précédemment
- Pour les couples, si vous demandez une imposition individuelle
- Si vous avez été marié plus d'une fois au cours de l'année
- Si vous n'avez pas le même pays de résidence que votre conjoint
- Si vous avez changé de pays de résidence au cours de l'année
- Si vous demandez une régularisation d'impôt par décompte annuel
- Si vous voulez faire une déclaration rectificative

ACD (Modèle 100) : Déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2024

Eligibilité

- |   |  |       |
|---|--|-------|
| Avez-vous été marié(e) plus d'une fois au cours de l'année d'imposition ? *           | <input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non | G9070 |
| Pour les conjoints imposables collectivement, avez-vous le même pays de résidence ? * | <input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non | G9080 |
| Avez-vous changé de pays de résidence au cours de l'année d'imposition ? *            | <input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non | G9090 |
| Demandez-vous une régularisation d'impôt par décompte annuel ? *                      | <input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non | G9100 |
| Faites-vous une déclaration rectificative? *  | <input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non | G9110 |

 **Vous êtes éligible à la démarche électronique.**  
Pour poursuivre votre déclaration, veuillez cliquer sur le bouton "Suivant".

Précédent

Sauvegarder

Reprendre plus tard

Suivant

Finaliser

1



Assurez-vous de bien **choisir si vous êtes le contribuable ou un mandataire**.

Si vous confiez votre déclaration à un mandataire, comme un comptable ou un proche, cochez l'option « Mandataire ».

## ACD (Modèle 100) : Déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2024

Introduction	▼
Éligibilité	▼
Indications générales	▲
▶ <b>Mandataire contribuable</b>	
▶ Indications générales - Informations générales	
▶ Signalétique contribuable	
▶ Adresse contribuable	
▶ Mandataire contribuable conjoint/partenaire	
▶ Signalétique contribuable conjoint/partenaire	
▶ Adresse contribuable conjoint/partenaire	
▶ Coordonnées bancaires	
▶ Enfants	
▶ Mandataire contribuable - Détail	
▶ Mandataire contribuable conjoint/partenaire - Détail	
Revenus	▼
Revenu net provenant d'une occupation salariée	▼
Revenu net provenant de la location de bien	▼
Dépenses spéciales	▼
Charges extraordinaires	▼
Divers	▼
Récapitulatif	▼

### Indications générales - Mandataire contribuable

Êtes-vous le contribuable ou le mandataire du contribuable? \*  Contribuable  Mandataire G1651

#### **i** Mandat pour le dépôt et la signature de la déclaration fiscale :

Le contribuable peut mandater une personne de confiance (conjoint, parent, tiers) ou un prestataire de services pour déposer et signer sa déclaration.

Le mandat est utile par exemple pour une déclaration collective lorsque l'un des contribuables ne possède pas d'outil LuxTrust (exemple : couple de frontaliers). Dans ce cas, le mandataire signera la déclaration une première fois pour lui-même et une seconde fois pour le conjoint.

Si un mandataire représente deux contribuables, un mandat distinct est requis pour chacun (exemple : conseiller fiscal déposant une déclaration collective). Le mandataire signera la déclaration une fois pour chaque contribuable.

Un mandat valide doit inclure les éléments suivants :

- **Identification du contribuable** (un mandat par personne)
- **Coordonnées du mandataire**
- **Durée du mandat** : précisant l'année d'imposition concernée (renouvellement requis chaque année)
- **Objet du mandat** :
  - Dépôt de la déclaration
  - Consentement RGPD
  - Signature

La réception des bulletins d'impôt n'est pas visée par ce mandat. Ceux-ci sont envoyés directement à l'adresse du contribuable. Pour les recevoir soit à l'adresse du mandataire soit à une autre adresse, veuillez contacter le bureau d'imposition compétent.

Ressources en ligne :

- **Formulaire 101** - [Contrat de mandat](#) disponible sur le site de l'ACD
- **Tutoriel** - [Déclaration d'impôt - double signature et mandat](#)

1



Si vous avez déjà fait une déclaration dans le passé, **entrez votre numéro de dossier et sélectionnez le bon bureau d'imposition.**

Vous pouvez consulter la liste des bureaux via le lien ci-joint : [Service d'imposition - section des personnes physiques.](#)

## ACD (Modèle 100) : Déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2024

Introduction

Eligibilité

Indications générales

› Mandataire contribuable

› **Indications générales - Informations générales**

› Signalétique contribuable

› Adresse contribuable

› Mandataire contribuable conjoint/partenaire

› Signalétique contribuable conjoint/partenaire

› Adresse contribuable conjoint/partenaire

› Coordonnées bancaires

› Enfants

› Mandataire contribuable - Détail

› Mandataire contribuable conjoint/partenaire - Détail

Revenus

Revenu net provenant d'une occupation salariée

Revenu net provenant de la location de bien

Dépenses spéciales

Charges extraordinaires

Divers

Récapitulatif

### Indications générales - Informations générales

Numéro de dossier



G1860

Bureau d'imposition \*



T0010

1



**Si vous avez coché « Contribuable », vos informations personnelles seront pré-remplies automatiquement.**

Cependant, vous pouvez modifier certains champs comme l'email ou le numéro de téléphone. Remplissez soit le numéro de téléphone, soit l'adresse e-mail. Bien sûr, vous pouvez renseigner les deux si vous le souhaitez, mais cela n'est pas obligatoire.

Ensuite, si vous avez vécu plusieurs situations familiales au cours de l'année, pensez à les indiquer. La situation fiscale au 1er janvier de l'année d'imposition ne suffit pas toujours pour déterminer correctement l'imposition.

**Assurez-vous d'inclure toutes les informations pertinentes afin d'éviter toute erreur dans votre imposition.**

## ACD (Modèle 100) : Déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2024

- Introduction
- Eligibilité
- Indications générales
  - Mandataire contribuable
  - Indications générales - Informations générales
  - Signalétique contribuable**
  - Adresse contribuable
  - Mandataire contribuable conjoint/partenaire
  - Signalétique contribuable conjoint/partenaire
  - Adresse contribuable conjoint/partenaire
  - Coordonnées bancaires
  - Enfants
  - Mandataire contribuable - Détail
  - Mandataire contribuable conjoint/partenaire - Détail
- Revenus
- Revenu net provenant d'une occupation salariée
- Revenu net provenant de la location de bien
- Dépenses spéciales
- Charges extraordinaires
- Divers
- Récapitulatif

### Indications générales - Signalétique contribuable

#### Contribuable

Nom *	<input type="text" value="Schmit"/>	G0020
Prénom	<input type="text" value="Marie"/>	G0040
Numéro d'identification national *	<input type="text" value="REDACTED"/>	G0060
Téléphone	<input type="text" value="+352 621 123 456"/>	G0120
Courriel	<input type="text" value="contribuable.contribuable@test.com"/>	G0140

#### Situation familiale

Situation au 01/01/2024 *	<input type="text" value="Marié(e)"/>	G0160
Depuis le *	<input type="text" value="01/01/2020"/>	G0180
Le contribuable a-t-il changé de situation en 2024 ? *	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	G0200

1



Pour saisir votre adresse, **commencez par le code postal.** Les autres informations seront automatiquement suggérées pour VOUS.

**Si vous avez eu plusieurs adresses au cours de l'année, n'oubliez pas de les indiquer.**

Pour ce faire, cochez simplement « Oui » à la question ci-dessous afin de mettre à jour vos informations correctement.

## ACD (Modèle 100) : Déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2024

- Introduction
- Eligibilité
- Indications générales**
- Mandataire contribuable
- Indications générales - Informations générales
- Signalétique contribuable
- Adresse contribuable**
- Mandataire contribuable conjoint/partenaire
- Signalétique contribuable conjoint/partenaire
- Adresse contribuable conjoint/partenaire
- Coordonnées bancaires
- Enfants
- Mandataire contribuable - Détail
- Mandataire contribuable conjoint/partenaire - Détail
- Revenus
- Revenu net provenant d'une occupation salariée
- Revenu net provenant de la location de biens
- Dépenses spéciales
- Charges extraordinaires
- Divers
- Récapitulatif

### Indications générales - Adresse contribuable

#### Domicile ou séjour actuel du contribuable

Pays *	<input type="text" value="Luxembourg"/>	<a href="#">?</a>	G0500
Code postal *	<input type="text" value="2222"/>	<a href="#">?</a>	
Localité *	<input type="text" value="Luxembourg"/>		
Rue *	<input type="text" value="Rue de Neudorf"/>		
Numéro *	<input type="text" value="2"/>		

#### Changement de domicile ou de séjour habituel entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024

Le contribuable a-t-il eu d'autres adresses au cours de l'année 2024 ? \*

Oui  Non [G0580](#)

1



**Si votre conjoint ou un tiers gère la déclaration, cochez « Oui ».** Cela vous permettra de simplifier les démarches. Si le contribuable agit en tant que mandataire pour son conjoint, **plusieurs avantages** s'offrent à vous. Premièrement, **un seul espace MyGuichet** est nécessaire. Le contribuable utilise son propre espace MyGuichet, et il n'est pas nécessaire que le conjoint en crée un. De plus, lors de la signature, **le contribuable peut signer pour lui-même, ainsi que pour son conjoint**, simplifiant ainsi le processus. Cela permet d'éviter des complications liées aux signatures, surtout dans le cas où la déclaration est envoyée dans l'espace MyGuichet du conjoint, qui devrait sinon signer à son tour avant l'envoi à l'ACD.

**Il est important de noter que vous devez joindre l'annexe 101 avant de pouvoir transmettre la déclaration.**

## ACD (Modèle 100) : Déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2024

- Introduction
- Eligibilité
- Indications générales
- Mandataire contribuable
- Indications générales - Informations générales
- Signalétique contribuable
- Adresse contribuable
- **Mandataire contribuable conjoint/partenaire**
- Signalétique contribuable conjoint/partenaire
- Adresse contribuable conjoint/partenaire
- Coordonnées bancaires
- Enfants
- Mandataire contribuable - Détail
- Mandataire contribuable conjoint/partenaire - Détail
- Revenus
- Revenu net provenant d'une occupation salariée
- Revenu net provenant de la location de biens
- Dépenses spéciales
- Charges extraordinaires
- Divers
- Récapitulatif

### Indications générales - Mandataire contribuable conjoint/partenaire

Le contribuable conjoint/partenaire a-t-il un mandataire ? \*  Oui  Non G1761



#### Mandat pour le dépôt et la signature de la déclaration fiscale :

Le contribuable conjoint/partenaire peut mandater une personne de confiance (conjoint, parent, tiers) ou un prestataire de services pour déposer et signer sa déclaration.

Le mandat est utile par exemple pour une déclaration collective lorsque l'un des contribuables ne possède pas d'outil LuxTrust (exemple : couple de frontaliers). Dans ce cas, le mandataire signera la déclaration une première fois pour lui-même et une seconde fois pour le conjoint.

Si un mandataire représente deux contribuables, un mandat distinct est requis pour chacun (exemple : conseiller fiscal déposant une déclaration collective). Le mandataire signera la déclaration une fois pour chaque contribuable.

Un mandat valide doit inclure les éléments suivants :

- **Identification du contribuable** (un mandat par personne)
- **Coordonnées du mandataire**
- **Durée du mandat** : précisant l'année d'imposition concernée (renouvellement requis chaque année)
- **Objet du mandat** :
  - Dépôt de la déclaration
  - Consentement RGPD
  - Signature

La réception des bulletins d'impôt n'est pas visée par ce mandat. Ceux-ci sont envoyés directement à l'adresse du contribuable. Pour les recevoir soit à l'adresse du mandataire soit à une autre adresse, veuillez contacter le bureau d'imposition compétent.

#### Ressources en ligne :

- **Formulaire 101** - [Contrat de mandat](#) disponible sur le site de l'ACD
- **Tutoriel** - [Déclaration d'impôt - double signature et mandat](#)

1



Si vous avez sélectionné « Contribuable » sur la page « Indication générales – Mandataire contribuable », les informations de votre conjoint seront préremplies automatiquement.

**Attention : contrairement aux données du contribuable, les informations du conjoint restent modifiables.** Vous pouvez les ajuster si nécessaire.

Comme dans la page du contribuable, vous pouvez modifier certains champs comme l'email ou le numéro de téléphone. Remplissez soit le numéro de téléphone, soit l'adresse e-mail. Vous pouvez renseigner les deux si vous le souhaitez. Ensuite, si vous avez vécu plusieurs situations familiales au cours de l'année, pensez à les indiquer. La situation fiscale au 1er janvier de l'année d'imposition ne suffit pas toujours pour déterminer correctement l'imposition.

## ACD (Modèle 100) : Déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2024

- Introduction
- Eligibilité
- Indications générales
- Mandataire contribuable
- Indications générales - Informations générales
- Signalétique contribuable
- Adresse contribuable
- Mandataire contribuable conjoint/partenaire
- **Signalétique contribuable conjoint/partenaire**
- Adresse contribuable conjoint/partenaire
- Coordonnées bancaires
- Enfants
- Mandataire contribuable - Détail
- Mandataire contribuable conjoint/partenaire - Détail
- Revenus
- Revenu net provenant d'une occupation salariée
- Revenu net provenant de la location de biens
- Dépenses spéciales
- Charges extraordinaires
- Divers
- Récapitulatif

### Indications générales - Signalétique contribuable conjoint/partenaire

#### Conjoint/partenaire

Nom *	<input type="text" value="Hoffmann"/>	G0260
Prénom	<input type="text" value="Gérard"/>	G0280
Numéro d'identification national *	<input type="text" value="REDACTED"/>	G0300
Téléphone	<input type="text"/>	G0360
Courriel	<input type="text" value="conjoint@test.com"/>	G0380

#### Situation familiale

Situation au 01/01/2024 *	<input type="text" value="Marié(e)"/>	G0400
Depuis le *	<input type="text" value="01/01/2020"/>	G0420
Le conjoint a-t-il changé de situation en 2024 ? *	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	G0440

1



Si le conjoint partage la même adresse, il n'y a rien à modifier. Sinon, vous pouvez modifier l'adresse.

## ACD (Modèle 100) : Déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2024

- Introduction
- Eligibilité
- Indications générales**
- Mandataire contribuable
- Indications générales - Informations générales
- Signalétique contribuable
- Adresse contribuable
- Mandataire contribuable conjoint/partenaire
- Signalétique contribuable conjoint/partenaire
- **Adresse contribuable conjoint/partenaire**
- Coordonnées bancaires
- Enfants
- Mandataire contribuable - Détail
- Mandataire contribuable conjoint/partenaire - Détail
- Revenus
- Revenu net provenant d'une occupation salariée
- Revenu net provenant de la location de biens
- Dépenses spéciales
- Charges extraordinaires
- Divers
- Récapitulatif

### Indications générales - Adresse contribuable conjoint/partenaire

#### Domicile ou séjour actuel du contribuable conjoint/partenaire

Le contribuable conjoint/partenaire a-t-il la même adresse que le contribuable ?

Oui  Non

G0660

Pays \*

Luxembourg



G0680

Code postal \*

2222



Localité \*

Luxembourg

Rue \*

Rue de Neudorf

Numéro \*

2

#### Changement de domicile ou de séjour habituel entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024

Le conjoint a-t-il eu d'autres adresses au cours de l'année 2024 ? \*

Oui  Non

G0760

1



Un **changement majeur** pour l'année fiscale 2024 concerne la gestion des enfants dans la déclaration.

Désormais, le système identifie automatiquement les enfants dans le ménage, qui donnent droit à une modération, ainsi que ceux hors ménage, qui ouvrent droit à des charges extraordinaires.

À noter également qu'un enfant qui vit sous le même toit que vous n'est pas nécessairement considéré comme faisant partie du ménage fiscal.

## ACD (Modèle 100) : Déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2024

- Introduction
- Eligibilité
- Indications générales
- › Mandataire contribuable
- › Indications générales - Informations générales
- › Signalétique contribuable
- › Adresse contribuable
- › Mandataire contribuable conjoint/partenaire
- › Signalétique contribuable conjoint/partenaire
- › Adresse contribuable conjoint/partenaire
- › Coordonnées bancaires
- › **Enfants**
- › Mandataire contribuable - Détail
- › Mandataire contribuable conjoint/partenaire -

### Indications générales - Enfants

#### Enfants ayant fait partie du ménage fiscal du contribuable et enfants n'ayant pas fait partie du ménage fiscal du contribuable



Vous pouvez déclarer ci-dessous :

- les enfants ayant fait partie du ménage du contribuable,
- les enfants n'ayant pas fait partie du ménage du contribuable donnant droit à un abattement de revenu imposable pour charges extraordinaires.

Les enfants mineurs connus au Répertoire National des Personnes Physiques sont présentés ci-dessous. Si un enfant n'est pas repris dans la liste, vous aurez la possibilité de l'ajouter.

Avez-vous des enfants à déclarer ? \*



Oui



Non

G0830

1



**Le « Numéro d'identification national » est facultatif, mais, si l'enfant en possède un, nous vous conseillons de l'indiquer.**

Une série de questions vous est posée pour déterminer si l'enfant fait partie du ménage fiscal ou s'il est hors du ménage fiscal.

Revenus

Revenu net provenant d'une occupation salariée

Revenu net provenant de la location de biens

Dépenses spéciales

Charges extraordinaires

Divers

Récapitulatif

**Enfant**

Situation de l'enfant \* Descendant direct G0985

**i** Seuls les enfants visés ci-après peuvent être renseignés : les descendants, les enfants adoptifs, les enfants du conjoint, les enfants recueillis de façon durable. Une justification devra être fournie pour tout autre enfant n'entrant pas dans les catégories précitées.

Nom \* Hoffmann G0900

Prénom Justin G0920

Numéro d'identification national non attribué G0960

Date de naissance \* 25/11/2010 G0980

L'enfant habitait-il sous le même toit que le contribuable en 2024 ? \*  Oui  Non G2130

Est-ce que vous, votre enfant ou l'autre parent avez perçu des allocations ou autres aides étatiques en 2024 ? \*  Oui  Non G1040

Allocation familiale de la Caisse pour l'avenir des enfants (CAE) G2242

Aide financière pour études supérieures (CEDIES) G2244

Aide aux volontaires G2246

Ajouter un enfant

1



Si vous indiquez que votre conjoint a un mandataire, cette page s'affichera.

**En cochant « Oui » à la question « Le contribuable est-il le mandataire du contribuable/ conjoint/partenaire ? », le conjoint n'aura plus d'action à entreprendre, à l'exception de donner son consentement via le contrat de mandat.**

Ce consentement se fait par le biais de l'annexe 101, que le contribuable peut déposer et signer pour le conjoint.

## ACD (Modèle 100) : Déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2024

- Introduction
- Eligibilité
- Indications générales
- Mandataire contribuable
- Indications générales - Informations générales
- Signalétique contribuable
- Adresse contribuable
- Mandataire contribuable conjoint/partenaire
- Signalétique contribuable conjoint/partenaire
- Adresse contribuable conjoint/partenaire
- Coordonnées bancaires
- Enfants
- Mandataire contribuable - Détail
- **Mandataire contribuable conjoint/partenaire - Détail**
- Revenus
- Revenu net provenant d'une occupation salariée
- Revenu net provenant de la location de biens
- Dépenses spéciales
- Charges extraordinaires
- Divers
- Récapitulatif

### Indications générales - Mandataire contribuable conjoint/partenaire - Détail



#### Mandat pour le dépôt et la signature de la déclaration fiscale :

Le contribuable conjoint/partenaire peut mandater une personne de confiance (conjoint, parent, tiers) ou un prestataire de services pour déposer et signer sa déclaration.

Un mandat valide doit inclure les éléments suivants :

- **Identification du contribuable** (un mandat par personne)
- **Coordonnées du mandataire**
- **Durée du mandat** : précisant l'année d'imposition concernée (renouvellement requis chaque année)
- **Objet du mandat** :
  - Dépôt de la déclaration
  - Consentement RGPD
  - Signature

La réception des bulletins d'impôt n'est pas visée par ce mandat. Ceux-ci sont envoyés directement à l'adresse du contribuable. Pour les recevoir soit à l'adresse du mandataire soit à une autre adresse, veuillez contacter le bureau d'imposition compétent.

#### Ressources en ligne :

- **Formulaire 101 - Contrat de mandat** disponible sur le site de l'ACD
- **Tutoriel - Déclaration d'impôt - double signature et mandat**

S'agit-il du même mandataire que pour le contribuable ? \*



Oui



Non



G1770

## 2. LES REVENUS À DÉCLARER

2



**Vous devez cocher les types de revenus que vous percevez.** En règle générale, **si vous avez un employeur**, vous sélectionnerez « **Revenu net provenant d'une occupation salariée** ». **Si vous êtes à la retraite**, il ne faut pas cocher « Occupation salariée », mais plutôt « **Revenu net résultant de pensions ou de rentes** ».

## ACD (Modèle 100) : Déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2024

Revenus - Catégories de revenus

**i** Veuillez indiquer ci-dessous les catégories de revenu que vous devez déclarer.

**Salaires et pensions**

Revenu net provenant d'une occupation salariée *	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<b>?</b>	G4030
	Contribuable	Contribuable conjoint/ partenaire		
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		G4040
Revenu net résultant de pensions ou de rentes *	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non	<b>?</b>	G4060

2



Une fois cela fait, pour les termes fiscaux comme « **Revenus net provenant de la location de biens** », qui peuvent prêter à confusion, une série de questions vous sera posée pour savoir si vous avez **des intérêts à déduire pour votre habitation. Si la réponse est positive, le « Revenu net provenant de la location de biens » sera sur « Oui »** et la première case concernant les intérêts débiteurs sera coché.

Les cases en dessous doivent être cochées uniquement si vous avez des biens en location, des revenus provenant de sources minérales, ou des droits de propriété industrielle ou intellectuelle. À côté de chaque titre, vous trouverez une info-bulle représentée par un point d'interrogation. Cliquez dessus pour obtenir plus d'informations sur chaque sujet.

Ménage			
<input checked="" type="checkbox"/>		Intérêts débiteurs déductibles et/ou arrérages de rentes viagères déductibles en rapport avec l'habitation librement disponible pour les besoins personnels d'habitation du propriétaire. Frais de financement en relation économique avec un immeuble en voie de construction.	G4150
<input type="checkbox"/>		Habitation cédée gratuitement à des tiers par le propriétaire	G4152
<input type="checkbox"/>		Revenus/Parts de revenu provenant de la location ou de l'affermage de propriétés bâties	G4155
Contribuable	Contribuable conjoint/partenaire		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parts de revenu provenant de la location ou de l'affermage de propriétés bâties de copropriétés indivises	G4160
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Revenu provenant de la location ou de l'affermage de propriétés non bâties et/ou de biens meubles	G4180
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Revenu provenant de la concession du droit d'extraction de substances minérales	G4200
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Revenu provenant de redevances payées pour l'usage ou la concession de l'usage de droits de propriété industrielle ou intellectuelle	G4220

2



**Si vous êtes indépendant,** vous percevez normalement un « **bénéfice provenant de l'exercice d'une profession libérale** ». Cela peut inclure des commerces, des activités agricoles, ou des professions telles que médecins, avocats, etc.

Les revenus restants, les revenus nets provenant de capitaux mobiliers et les revenus net divers, apparaissent sous « Autres revenus ». Si vous avez des plus-values imposables, celles-ci doivent être déclarées sous « Revenu net divers ».

#### Autres revenus (revenus indépendants et divers)

Avez-vous d'autres revenus ou bénéfices à déclarer ? \*  Oui  Non G3999

#### Revenus d'une activité professionnelle indépendante

Bénéfice commercial \*  Oui  Non  ? G4000

Bénéfice agricole et forestier \*  Oui  Non  ? G4010

Bénéfice provenant de l'exercice d'une profession libérale \*  Oui  Non  ? G4020

#### Autres revenus

Revenu net provenant de capitaux mobiliers \*  Oui  Non  ? G4130

Revenus nets divers \*  Oui  Non  ? G4240

 Vous allez maintenant être redirigé automatiquement vers les écrans de la démarche en fonction des catégories de revenus et options renseignées ci-avant. Vous aurez toujours la possibilité de revenir sur cet écran pour ajouter ou supprimer un élément.

# 123easy!

Le processus de  
simplification de l'ACD

## 3. REVENUS NET PROVENANT D'UNE OCCUPATION SALARIÉE

3



Chaque page que vous voyez ici représente un certificat de salaire. Le premier champ est le « **type d'occupation** ». Les valeurs les plus courantes sont les postes de fonctionnaire, d'employé ou encore les salariés du secteur privé. Tant le nom de l'employeur que la période de l'occupation se trouvent sur le certificat de salaire.

## ACD (Modèle 100) : Déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2024

Introduction	▼
Eligibilité	▼
Indications générales	▼
Revenus	▼
Revenu net provenant d'une occupation salariée	▲
<b>Salaires contribuable</b>	
Salaires contribuable conjoint/partenaire	
Frais d'obtention contribuable	
Frais d'obtention contribuable conjoint/partenaire	
Récapitulatif	
Revenu net provenant de la location de bien	▼
Dépenses spéciales	▼
Charges extraordinaires	▼
Divers	▼
Récapitulatif	▼

### Revenu net provenant d'une occupation salariée - Salaire contribuable

#### Revenu net provenant d'une occupation salariée

SCHMIT Marie

Type d'occupation \* Salarié du secteur privé S0040

Nom de l'employeur/organisme payeur \* Employeur1 S0055

Période du \* 01/01/2024 S0060

Au \* 31/12/2024 S0080

Quels revenus souhaitez-vous déclarer pour cette occupation ? \*

Revenus non exonérés S0100

Revenus exonérés

*Info* Dans les rubriques ci-dessous, veuillez reprendre les éléments figurant sur le certificat de salaire. Il faudra renseigner une page par certificat ; vous aurez plus bas la possibilité d'ajouter un salaire.

3



Les revenus à déclarer se divisent en deux catégories : « **Revenus non exonérés** » et « **Revenus exonérés** ». Les « **Revenus non exonérés** » concernent **toute occupation effectuée au Luxembourg**, où vous payez des impôts. Tandis que les « **Revenus exonérés** » font référence aux **occupations exercées à l'étranger**, généralement, et pour lesquelles vous ne payez pas d'impôts au Luxembourg, car vous les payez déjà dans le pays concerné, à condition qu'un accord existe entre le Luxembourg et ce pays. Le lieu de travail correspond à la ou aux communes où l'occupation est réalisée. Si vous effectuez des déplacements réguliers, le siège social de votre entreprise est généralement considéré comme votre lieu de travail. Le lieu de travail est présent sur le certificat de salaire.

Récapitulatif

### Revenus non exonérés

**Lieux de travail**

Lieu de travail \* HESPERANGE ? S0180

Ajouter un lieu de travail

**Rémunérations brutes**

Nature \* Rémunération S0200

Montant \* 50 000,00 S0240

Ajouter une rémunération

Total des rémunérations brutes 50 000,00 S0250

3



La « **Nature** » de la rémunération figure sur le certificat de salaire. En général, il s'agit soit de « Rémunération », soit de « Salaire de base ». Si plusieurs rémunérations sont indiquées sur le même certificat de salaire, vous pouvez ajouter ces rémunérations en cliquant sur le bouton « Ajouter une rémunération ». Le montant indiqué correspond au montant brut figurant sur votre certificat de salaire.

**Faites attention aux heures supplémentaires et autres cas similaires.** Il est essentiel de bien distinguer une rémunération d'une exemption, comme indiqué sur le certificat de salaire.

## ACD (Modèle 100) : Déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2024

### Revenu net provenant d'une occupation salariée - Salaire contribuable

#### Lieux de travail

Lieu de travail \* HESPERANGE ? 50180

Ajouter un lieu de travail

#### Rémunérations brutes

Nature \* Rémunération 50200

Montant \* 50 000,00 50240

Ajouter une rémunération

Total des rémunérations brutes 50 000,00 50260

3



Les « **Cotisations sociales déductibles** » sont également indiquées sur le certificat de salaire. Les « **Cotisations sociales non déductibles** » ne sont pas obligatoires, car elles ne concernent pas tout le monde, mais vous devez les indiquer si elles apparaissent sur votre certificat de salaire.

Les « **Frais de déplacement** » sont parfois abrégés par « **FD** » sur votre certificat.

Si vous bénéficiez d'**une pension complémentaire, souvent appelée LRCP**, offerte par votre entreprise dans le secteur privé, vous pouvez l'indiquer ici. Cette pension est déductible jusqu'à hauteur de 1200€, soit 100€ par mois.

### ACD (Modèle 100) : Déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2024

#### Revenu net provenant d'une occupation salariée - Salaire contribuable

##### Déductions

Cotisations sociales *	<input type="text" value="5 000,00"/>	<input data-bbox="2648 559 2692 596" type="button" value="?"/>	S0380
Cotisations sociales non déductibles	<input type="text" value="100,00"/>		S0400
Cotisations sociales déductibles	<input type="text" value="4 900,00"/>		S0420
Frais de déplacement	<input type="text"/>	<input data-bbox="2648 797 2692 834" type="button" value="?"/>	S0440
Pension complémentaire (LRCP - loi modifiée du 8 juin 1999)	<input type="text"/>	<input data-bbox="2648 872 2692 909" type="button" value="?"/>	S0460

##### Exemptions

Déclaration d'exemptions *	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non		S0480
Nature *	<input type="text" value="Salaires payés pour heures supplémentaires"/>		S0520
Montant *	<input type="text" value="1 500,00"/>		S0560
	<input type="button" value="Ajouter une exemption"/>		
Total des exemptions	<input type="text" value="1 500,00"/>		S0580

3



La « **Déclaration d'exemptions** » doit être cochée sur « Oui » si vous êtes rémunéré pour l'un des points figurant dans la liste suivante :

### ACD (Modèle 100) : Déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2024

#### Revenu net provenant d'une occupation salariée - Salaire contribuable

##### Exemptions

Déclaration d'exemptions \*

Oui  Non

S0480

Nature \*

Salaires payés pour heures supplémentaires

S0520

Montant \*

Sélectionner

Avantages impatriés suivant l'art. 115, no 13b L.I.R.

S0560

Cadeau jubilaire suivant l'art. 115, no 13 L.I.R.

Indemnité de départ suivant l'art. 115, no 9 ou 10 L.I.R.

S0580

Prime locative (Art. 115.13c L.I.R.)

Prime participative suivant l'art. 115, no 13a L.I.R.

Salaires payés pour heures supplémentaires

S0590

Subvention d'intérêts (PP / PH)

Suppléments de salaires

Suppléments de salaires pour travail de nuit, de dimanche et de jours fériés

S0600

Total des exemptions

##### Impôt retenu

Rémunérations servant de base à la retenue

Retenue d'impôt à la source sur les salaires \*

3



Les « **Rémunérations servant de base à la retenue** » ne sont pas obligatoires, mais elles sont souvent présentes sur le certificat de salaire.

La « **Retenue d'impôt à la source sur les salaires** » représente le montant d'impôts que vous avez payé durant l'année, calculé à partir de votre revenu imposable. Ce montant est généralement indiqué sous 'Retenue d'impôt' sur votre certificat de salaire.

Le « **Crédit d'impôt pour salariés bonifié (CIS)** » et le « **Crédit d'impôt CO2 pour salariés bonifié** » sont également mentionnés sur le certificat de salaire.

Le **CIM, ou crédit d'impôt monoparental**, concerne uniquement les parents célibataires vivant sans partenaire dans le ménage physique et ayant au moins un enfant à charge dans le ménage fiscal.

## ACD (Modèle 100) : Déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2024

### Revenu net provenant d'une occupation salariée - Salaire contribuable

#### Impôt retenu

Rémunérations servant de base à la retenue	<input type="text"/>	S0590
Retenue d'impôt à la source sur les salaires *	<input type="text" value="7 000,00"/>	S0600

#### Crédits d'impôt

**i** Le crédit d'impôt salaire social minimum (CISSM) ne doit pas être déclaré ci-dessous.

Crédit d'impôt pour salariés bonifié (CIS) *	<input type="text" value="25,00"/>	?	S0620
Crédit d'impôt CO2 pour salariés bonifié *	<input type="text" value="10,00"/>	?	S0635
Crédit d'impôt monoparental bonifié (CIM)	<input type="text"/>	?	S0640

3



Si vous avez plusieurs certificats de salaire et donc plusieurs occupations au cours de l'année, veuillez à bien indiquer la période de chaque occupation en haut de la page. Ensuite, **pour ajouter les autres éventuelles occupations, cliquez sur le bouton « Ajouter une occupation salarié ».**

ACD (Modèle 100) : Déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2024

Revenu net provenant d'une occupation salariée - Salaire contribuable

Souhaitez-vous ajouter une occupation salariée pour le contribuable pour l'année d'imposition 2024 ?

Ajouter une occupation salariée

3



Le remplissage du salaire du conjoint est équivalent à celui du contribuable.

## ACD (Modèle 100) : Déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2024

- Introduction
- Eligibilité
- Indications générales
- Revenus
- Revenu net provenant d'une occupation salariée**
  - Salaire contribuable
  - Salaire contribuable conjoint/partenaire**
  - Frais d'obtention contribuable
  - Frais d'obtention contribuable conjoint/partenaire
  - Récapitulatif
- Revenu net provenant de la location de bien
- Dépenses spéciales
- Charges extraordinaires
- Divers
- Récapitulatif

### Revenu net provenant d'une occupation salariée - Salaire contribuable conjoint/partenaire

#### Revenu net provenant d'une occupation salariée

HOFFMANN Gérard

Type d'occupation \* Salarié du secteur privé  S1100

Nom de l'employeur/organisme payeur \* EmployeurPartenaire S1115

Période du \* 01/01/2024  S1120

Au \* 31/12/2024  S1140

Quels revenus souhaitez-vous déclarer pour cette occupation ? \*

Revenus non exonérés  S1160

Revenus exonérés

 Dans les rubriques ci-dessous, veuillez reprendre les éléments figurant sur le certificat de salaire. Il faudra renseigner une page par certificat ; vous aurez plus bas la possibilité d'ajouter un salaire.

3



### Les « **Frais d'obtention** » (FO)

correspondent au montant que vous avez dépensé de votre propre poche au cours de l'année pour pouvoir exercer votre occupation, et ce, exclusivement pour cette occupation. Par exemple, acheter un PC n'est généralement pas considéré comme un frais d'obtention, car il est utilisé aussi à titre personnel. Par contre, des dépenses comme des livres ou des vêtements professionnels en font partie.

Il y a un **minimum forfaitaire de 540,00€** qui est automatiquement déduit pour tout le monde. Si vos dépenses ne dépassent pas ce montant, veuillez laisser la case « Minimum forfaitaire » cochée. En revanche, si vos frais dépassent les 540,00€, vous devez cocher l'option « Frais effectifs » et indiquer le montant réel que vous avez dépensé. La partie « Majoré » concerne les personnes en situation d'invalidité ou d'infirmité.

## ACD (Modèle 100) : Déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2024

- Introduction
- Eligibilité
- Indications générales
- Revenus
- Revenu net provenant d'une occupation salariée
- Salaire contribuable
- Salaire contribuable conjoint/partenaire
- **Frais d'obtention contribuable**
- Frais d'obtention contribuable conjoint/partenaire
- Récapitulatif
- Revenu net provenant de la location de bien
- Dépenses spéciales
- Charges extraordinaires
- Divers
- Récapitulatif

### Revenu net provenant d'une occupation salariée - Frais d'obtention contribuable

#### Frais d'obtention

SCHMIT Marie

**i** Minimum forfaitaire de 540 EUR, majoré en cas d'invalidité ou d'infirmité. En cas de déduction des frais effectifs, les détails sont à joindre en annexe libre.

Souhaitez-vous renseigner un minimum forfaitaire ou déclarer des frais effectifs ? \*

Minimum forfaitaire

Minimum forfaitaire majoré

Frais effectifs

Frais d'obtention sur revenus non exonérés \*

540,00

51040

3



Dans cette page du **récapitulatif**, prenez le temps de vérifier chaque information pour vous assurer qu'elle est correcte avant de finaliser votre déclaration.

### ACD (Modèle 100) : Déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2024

- Introduction
- Eligibilité
- Indications générales
- Revenus
- Revenu net provenant d'une occupation salariée**
- Salaire contribuable
- Salaire contribuable conjoint/partenaire
- Frais d'obtention contribuable
- Frais d'obtention contribuable conjoint/partenaire
- Récapitulatif**
- Revenu net provenant de la location de biens
- Dépenses spéciales
- Charges extraordinaires
- Divers
- Récapitulatif

#### Revenu net provenant d'une occupation salariée - Récapitulatif

##### Récapitulatif du revenu net provenant d'une occupation salariée

SCHMIT Marie

	Revenus non exonérés	Revenus exonérés	
<b>Rémunérations brutes</b>	50 000,00		S2200
<b>Déductions</b>			
- Frais d'obtention	540,00		S2280
- Frais de déplacement			S2320
<b>Exemptions</b>			
- Salaires payés pour heures supplémentaires	1 500,00		S2440
- Suppléments de salaires			S2480
- Suppléments de salaires pour travail de nuit, de dimanche et de jours fériés			S2520
- Autres exemptions			S2560
<b>TOTAL des déductions et exemptions</b>	2 040,00		S2600
<b>TOTAL du revenu net provenant d'une occupation salariée</b>	47 960,00		S2640

## 4. REVENU NET RÉSULTANT DE PENSIONS OU RENTES

4



Chaque page que vous voyez ici représente un certificat de pension. Le premier champ est le « **type de pension** ». C'est un champ assez extensif. La valeur la plus courante est celle du pensionné. Tant le nom de la caisse ou organisme payeur que la période de l'occupation se trouvent sur le certificat de pension. Les revenus à déclarer se divisent en deux catégories : « Revenus non exonérés » et « Revenus exonérés ».

## ACD (Modèle 100) : Déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2024

- Introduction
- Eligibilité
- Indications générales
- Revenus
- Revenu net résultant de pensions ou de rentes**
- Pension contribuable
- › Pension contribuable conjoint/partenaire
- › Frais d'obtention contribuable
- › Frais d'obtention contribuable conjoint/partenaire
- › Récapitulatif
- Revenu net provenant de la location de biens
- Dépenses spéciales
- Charges extraordinaires
- Divers
- Récapitulatif

### Revenu net résultant de pensions ou de rentes - Pension contribuable

#### Pensions et/ou autres allocations payées par les anciens employeurs ou par les caisses autonomes de retraite

SCHMIT Marie

Type de pension \*

Pensionné



P0040

Nom de la caisse de pension/organisme payeur \*

P0055

Période du \*

01/01/2024



P0060

Au \*

31/12/2024



P0080

Quels revenus souhaitez-vous déclarer pour cette pension ? \*



Revenus non exonérés



P0100



Revenus exonérés



Dans les rubriques ci-dessous, veuillez reprendre les éléments figurant sur le certificat de pension. Il faudra renseigner une page par certificat ; vous aurez plus bas la possibilité d'ajouter une pension.

4



Les « **Revenus non exonérés** » concernent toute pension perçue au Luxembourg. Tandis que les « **Revenus exonérés** » font référence aux pensions perçues à l'étranger, généralement.

La « **Nature** » de la pension ou rente figure sur le certificat de pension. En général, il s'agit de la « **pension de vieillesse** ». Si plusieurs pensions sont indiquées sur le même certificat de pension, vous pouvez ajouter ces pensions en cliquant sur le bouton « **Ajouter une pension ou rente** ».

Le montant indiqué correspond au montant brut figurant sur votre certificat de pension.

## ACD (Modèle 100) : Déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2024

### Revenu net résultant de pensions ou de rentes - Pension contribuable

Divers

Récapitulatif

#### Revenus non exonérés

##### Pensions ou allocations brutes

Nature \* Pension de vieillesse  P0120

Montant \* 50 000,00  P0160

Total des pensions ou allocations brutes 50 000,00  P0180

##### Revenus extraordinaires

Demande de l'application des taux de l'article 131 L.I.R. à l'endroit des revenus extraordinaires ? \*  Oui  Non P4100

4



Les « **Cotisations sociales déductibles** » sont également indiquées sur le certificat de pension. Les « **Rémunérations servant de base à la retenue** » ne sont pas obligatoires, mais elles sont souvent présentes sur le certificat de pension. La « **Retenue d'impôt à la source sur les salaires** » représente le montant d'impôts que vous avez payé durant l'année, calculé à partir de votre revenu imposable. Ce montant est généralement indiqué sous « **Retenue d'impôt** » sur votre certificat de pension.

Le « **Crédit d'impôt pour pensionnés bonifié (CIP)** » et le « **Crédit d'impôt CO2 pour pensionnés bonifié** » sont également mentionnés sur le certificat de pension.

Le **CIM, ou crédit d'impôt monoparental**, concerne uniquement les parents célibataires vivant sans partenaire dans le ménage physique et ayant au moins un enfant à charge dans le ménage fiscal.

## ACD (Modèle 100) : Déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2024

### Revenu net résultant de pensions ou de rentes - Pension contribuable

#### Déductions

Cotisations sociales déductibles \*

5 000,00



P0360

#### Impôt retenu

Rémunérations servant de base à la retenue

Retenue d'impôt à la source sur les pensions ou rentes \*

7 000,00

P0380

P0460

#### Crédits d'impôt

Crédit d'impôt pour pensionnés bonifié (CIP) \*

50,00



P0480

Crédit d'impôt CO2 pour pensionnés bonifié \*

50,00



P0495

Crédit d'impôt monoparental bonifié (CIM)



P0500

4



Si vous avez plusieurs certificats de pensions, veuillez à bien indiquer la période de chaque occupation en haut de la page.

Ensuite, **pour ajouter les autres éventuelles pensions ou rentes, cliquez sur le bouton « Ajouter une pension ».**

ACD (Modèle 100) : Déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2024

Revenu net résultant de pensions ou de rentes - Pension contribuable

Souhaitez-vous ajouter une pension pour le contribuable pour l'année d'imposition 2024 ?

Ajouter une pension

## 5. REVENU NET PROVENANT DE LA LOCATION DE BIENS

5



Chaque page de l'écran suivant correspond aux différentes habitations dans lesquelles vous avez vécu personnellement et pour lesquelles vous payez un prêt avec des intérêts.

**Assurez-vous de bien remplir les informations relatives à chaque bien, y compris le montant des intérêts payés sur le prêt, car cela influencera le calcul de vos revenus nets.**

Si vous avez occupé votre habitation personnelle pendant toute l'année, sélectionnez « **Librement disponible pendant toute l'année** ». Si l'habitation était par exemple en construction et/ou occupée uniquement pendant certains mois de l'année, choisissez « **Librement disponible pendant une partie de l'année** ». Si elle est en construction, sélectionnez « **Indisponible/inachevé** ». Notez que l'option « **Cédé gratuitement à des tiers** » doit être cochée si vous avez mis l'habitation à disposition gratuite. Les intérêts débiteurs ne sont pas déductibles dans ce cas-là.

## ACD (Modèle 100) : Déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2024

- Introduction
- Eligibilité
- Indications générales
- Revenus
- Revenu net provenant d'une occupation salariée
- Revenu net provenant de la location de biens
  - Habitation occupée ou destinée à être occupée par le propriétaire
  - Récapitulatif
- Dépenses spéciales
- Charges extraordinaires
- Divers
- Récapitulatif

### Revenu net provenant de la location de biens - Habitation occupée ou destinée à être occupée par le propriétaire

**Intérêts débiteurs déductibles et/ou arrérages de rentes viagères en rapport avec l'habitation librement disponible pour les besoins personnels d'habitation du propriétaire. Habitation cédée gratuitement à des tiers. Perte de location en relation économique avec un immeuble en voie de construction (destiné à servir pour les besoins personnels d'habitation du propriétaire).**

#### Habitation personnelle ?

Pays \* Luxembourg L0020

Code postal \* 2222 ?

Localité \* Luxembourg

Rue \* Rue de Neudorf

Numéro \* 2

Immeuble \*  Librement disponible pendant toute l'année L0120  
 Librement disponible pendant une partie de l'année  
 Indisponible/inachevé  
 Cédé gratuitement à des tiers

5



**Les dates indiquées ici sont cruciales pour appliquer les plafonds de déduction.** Assurez-vous de saisir les dates correctes pour le contribuable et le conjoint, surtout si elles ne sont pas les mêmes.

ACD (Modèle 100) : Déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2024

Revenu net provenant de la location de biens - Habitation occupée ou destinée à être occupée par le propriétaire



Pour plus d'informations, veuillez consulter les liens suivants : [Circulaire LIR n° 105/8 - 98/1 du 18 août 2023](#) et [Valeur locative FAQ](#).

Les intérêts débiteurs en relation avec un prêt immobilier pour le financement des immeubles bâtis ou en voie de construction ne doivent pas être saisis ci-dessous lorsque l'emprunteur n'est pas le propriétaire de l'immeuble, mais sont à déduire dans la catégorie des dépenses spéciales au niveau des intérêts débiteurs en relation économique avec des prêts personnels à la consommation.

L'habitation a-t-elle été librement disponible de façon simultanée pour le contribuable et pour le contribuable conjoint/partenaire ? \*

Oui  Non

L0130

Disponible depuis le \*

01/03/2021



L0140

5



Cette question concerne **le pourcentage du prêt consacré à l'acquisition du bien**. Dans la plupart des cas, il s'agit de 100%, mais assurez-vous que cela correspond bien à votre situation.

ACD (Modèle 100) : Déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2024

Revenu net provenant de la location de biens - Habitation occupée ou destinée à être occupée par le propriétaire

Est-ce que les 100% de la dette du prêt ont servi à l'acquisition de l'immeuble? \*

Oui

Non

L0230

5



Dans cette section, **vous devez indiquer le montant total des intérêts débiteurs déductibles.**

Généralement, vous prenez les intérêts payés pendant l'année, les divisez par deux, et les ajoutez pour le contribuable et le conjoint, sauf en cas de séparation clair sur vos certificats. **Si vous avez plusieurs prêts pour le même bien**, comme par exemple un prêt à taux fixe et un autre à taux variable, **cliquez sur « Ajouter une dette » pour chaque prêt.** Le champ « **Part non encore déduite des frais importants d'obtention** » concerne des cas spéciaux liés à la location de biens.

[Plus d'informations](#)

## ACD (Modèle 100) : Déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2024

### Revenu net provenant de la location de biens - Habitation occupée ou destinée à être occupée par le propriétaire

Intérêts débiteurs déductibles (subvention et bonification déduites) et/ou arrérages de rentes viagères payés pendant la période où l'immeuble était librement disponible à des fins d'habitation personnelle

Par le contribuable

3 200,00



L0360

Par le contribuable conjoint/partenaire

3 200,00



L0380

Ajouter une dette

Part non encore déduite des frais importants d'obtention (règlement grand-ducal du 31/07/1980)

Par le contribuable



L6000

Par le contribuable conjoint/partenaire



L6020

5



Le **récapitulatif** en bas vous montre le montant que vous avez déclaré ainsi que le plafond déductible.

Dans cet exemple, ce plafond est de 4.000,00€ pour chaque personne du ménage fiscal, soit le contribuable, le conjoint et un enfant. Le montant total déductible sera de 12.000,00€, réparti entre le contribuable et le conjoint à 6.000,00€ chacun.

A partir de l'année d'imposition 2024, si l'habitation est disponible depuis l'année d'imposition, les intérêts débiteurs sont entièrement déductibles, sans plafond pour l'année d'imposition et l'année qui suit l'année d'imposition. Pour les années suivantes, les plafonds seront de 4.000€, 3.000€, ou 2.000€ en fonction de la durée de disponibilité de l'habitation.

## ACD (Modèle 100) : Déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2024

### Revenu net provenant de la location de biens - Habitation occupée ou destinée à être occupée par le propriétaire

Total des intérêts débiteurs (subvention et bonification déduites) et/ou arrérages de rentes viagères relatifs à l'immeuble librement disponible à des fins d'habitation personnelle



À partir de l'année d'imposition 2024, les intérêts passifs sont déductibles intégralement pour l'année de la fixation de la valeur locative et pour la première année qui suit l'année de la fixation de la valeur locative.

Le plafond annuel des intérêts passifs déductibles est fixé à partir de l'année d'imposition 2024 :

- à 4 000 euros pour la deuxième année qui suit l'année de la fixation de la valeur locative et les trois années suivantes,
- à 3 000 euros pour les cinq années subséquentes,
- et à 2 000 euros pour les années suivantes.

Montant déclaré par le contribuable	<input type="text" value="3 200,00"/>		L0440
Plafond	<input type="text" value="6 000,00"/>		L0460
Montant retenu pour le contribuable	<input type="text" value="3 200,00"/>	?	L0480
Montant déclaré par le contribuable conjoint/partenaire	<input type="text" value="3 200,00"/>		L0500
Plafond	<input type="text" value="6 000,00"/>		L0520
Montant retenu pour le contribuable conjoint/partenaire	<input type="text" value="3 200,00"/>	?	L0540

5



À la fin de cette page, **vous pourrez ajouter une deuxième habitation si vous avez occupé plusieurs logements au cours de l'année.**

## ACD (Modèle 100) : Déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2024

Revenu net provenant de la location de biens - Habitation occupée ou destinée à être occupée par le propriétaire

Souhaitez-vous ajouter une autre 'habitation' pour l'année d'imposition 2024 ?

Ajouter une habitation

Précédent

Sauvegarder

Reprendre plus tard

Suivant

Finaliser

5



Voici **un récapitulatif final** de tous les montants que vous avez déclarés. Comme vous pouvez le voir, **chaque montant est pris en compte pour le calcul de votre revenu imposable.**

## ACD (Modèle 100) : Déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2024

- Introduction
- Eligibilité
- Indications générales
- Revenus
- Revenu net provenant d'une occupation salariée
- Revenu net provenant de la location de biens**
  - Habitation occupée ou destinée à être occupée par le propriétaire
  - Récapitulatif**
- Dépenses spéciales
- Charges extraordinaires
- Divers
- Récapitulatif

### Revenu net provenant de la location de biens - Récapitulatif

#### Récapitulatif du revenu net provenant de la location de biens

SCHMIT Marie et HOFFMANN Gérard

#### Type de revenus de location de biens

##### Immeuble indisponible/inachevé

Intérêts débiteurs (subvention et bonification déduites), arrrages de rentes viagères et frais de financement et/ou d'obtention relatifs à l'immeuble qui ne pouvait pas servir à des fins d'habitation personnelles

L4000

Intérêts débiteurs (subvention et bonification déduites) et/ou arrrages de rentes viagères relatifs à l'immeuble librement disponible à des fins d'habitation personnelles

L4040

Part non encore déduite des frais importants d'obtention

L6040

##### Propriétés bâties

Revenu provenant de la location ou de l'affermage de propriétés bâties

L4080

5



Notez que **la négation (-) devant certains montants signifie que ces montants seront déduits de vos revenus pour le calcul du revenu imposable.**

Ces déductions réduiront donc le montant sur lequel vous serez imposé. **Assurez-vous que toutes les informations sont correctes avant de continuer votre démarche.**

ACD (Modèle 100) : Déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2024

Revenu net provenant de la location de biens - Récapitulatif

Propriétés bâties

Revenu provenant de la location ou de l'affermage de propriétés bâties   L4080

Montant de la (des) part(s) de revenu provenant de la location ou de l'affermage de propriétés bâties de copropriétés indivises   L4120

Propriétés non bâties

Revenu provenant de la location ou de l'affermage de propriétés non bâties   L4160

Montant de la (des) part(s) de revenu provenant de la location ou de l'affermage de propriétés non bâties de copropriétés indivises   L4200

Revenu provenant de la location de biens meubles   L4320

Revenu provenant de la concession du droit d'extraction de substances minérales   L4240

Revenu provenant de redevances payées pour l'usage ou la concession de l'usage de droits de propriété industrielle ou intellectuelle   L4280

TOTAL des revenus nets provenant de la location de biens   L4360

## 6. LES DÉPENSES SPÉCIALES

6



Sur cette page, vous trouverez **toutes les dépenses potentiellement déductibles fiscalement, catégorisées comme « dépenses spéciales »**. À côté de chaque dépense, il y a une infobulle représentée par une icône de point d'interrogation. En cliquant sur cette icône, vous accédez à des informations supplémentaires pour mieux comprendre ce qui est admissible ou non, ainsi que les conditions à remplir pour chaque type de dépense. Ces informations vous guideront pour vous assurer que vous remplissez correctement toutes les dépenses déductibles. Dans cette section, vous pouvez déclarer des dépenses liées aux **« Arrérages de rentes et de charges permanentes »**. Il s'agit de **paiements réguliers à verser en vertu d'une obligation**, comme les rentes versées à un conjoint divorcé. Ces paiements peuvent être considérés comme déductibles, sous réserve de respecter les conditions spécifiques à chaque situation.

ACD (Modèle 100) : Déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2024

Introduction	▼
Éligibilité	▼
Indications générales	▼
Revenus	▼
Revenu net provenant d'une occupation salariée	▼
Revenu net provenant de la location de biens	✓
Dépenses spéciales	▲
» Menu	
» Arrérages de rentes et de charges permanentes	
» Intérêts débiteurs	
» Primes d'assurance et cotisations	
» Primes de prévoyance-vieillesse	
» Cotisations d'épargne-logement	
» Cotisations sociales obligatoires	
» Récapitulatif	
Charges extraordinaires	▼
Divers	▼
Récapitulatif	▼

### Dépenses spéciales - Menu

**i** Veuillez sélectionner ci-dessous les dépenses spéciales

#### Dépenses spéciales déductibles couvertes par le minimum forfaitaire

Arrérages de rentes et de charges permanentes *	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	?	G4500
Intérêts débiteurs *	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	?	G4510
Primes d'assurance et cotisations *	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	?	G4520
Cotisations à titre personnel *	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	?	G4530
Primes de prévoyance-vieillesse *	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	?	G4540
Cotisations d'épargne logement *	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	?	G4550

#### Dépenses spéciales déductibles en dehors du minimum forfaitaire

Cotisations sociales obligatoires *	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	?	G4560
Cotisations à un régime complémentaire de pension pour salarié *	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	?	G4570
Cotisations à un régime complémentaire de pension pour indépendant *	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	?	G4580
Libéralités ou reports de libéralités *	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	?	G4590
Pertes d'exploitation reportables *	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	?	G4600

6



En ce qui concerne les « **Intérêts débiteurs** », il est important de noter que ces intérêts ne concernent pas les prêts liés à l'habitation personnelle. Ici, il s'agit des prêts suivants :

Sélectionner ▼

Sélectionner

Véhicule

Besoins personnels

Prêt à la consommation

Financement études

Financement d'une soulte aux cohéritiers dans le cadre de la transmission d'une entreprise ou d'une exploitation agricole et forestière

Financement d'une soulte aux cohéritiers autre que dans le cadre de la transmission d'une entreprise ou d'une exploitation agricole et forestière

Financement d'une soulte dans le cadre d'une séparation de biens

Autre

6



Passons à une autre partie importante des dépenses déductibles : les « **Primes d'assurance et cotisations** ». Dans cette section, **vous devez déclarer toutes les assurances que vous avez souscrites**.

Ces informations vous sont généralement fournies directement par l'assurance, soit via des documents à la fin de l'année, par courriel, ou sur demande. Veuillez à avoir ces documents sous la main pour un remplissage précis.

Ensuite, nous avons les « **Cotisations à titre personnel** », qui concernent **les cotisations sociales obligatoires, mais qui ne sont pas liées à un salaire**. Cela s'applique souvent aux personnes qui souhaitent cotiser mais qui n'ont pas de revenu salarié, comme dans le cas des femmes au foyer, par exemple.

ACD (Modèle 100) : Déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2024

Introduction	▼
Eligibilité	▼
Indications générales	▼
Revenus	▼
Revenu net provenant d'une occupation salariée	▼
Revenu net provenant de la location de biens	✓
Dépenses spéciales	▲
• Menu	
» Arrrages de rentes et de charges permanentes	
» Intérêts débiteurs	
» Primes d'assurance et cotisations	
» Primes de prévoyance-vieillesse	
» Cotisations d'épargne-logement	
» Cotisations sociales obligatoires	
» Récapitulatif	
Charges extraordinaires	▼
Divers	▼
Récapitulatif	▼

### Dépenses spéciales - Menu

**i** Veuillez sélectionner ci-dessous les dépenses spéciales

#### Dépenses spéciales déductibles couvertes par le minimum forfaitaire

Arrrages de rentes et de charges permanentes *	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	?	G4500
Intérêts débiteurs *	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	?	G4510
Primes d'assurance et cotisations *	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	?	G4520
Cotisations à titre personnel *	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	?	G4530
Primes de prévoyance-vieillesse *	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	?	G4540
Cotisations d'épargne logement *	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	?	G4550

#### Dépenses spéciales déductibles en dehors du minimum forfaitaire

Cotisations sociales obligatoires *	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	?	G4560
Cotisations à un régime complémentaire de pension pour salarié *	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	?	G4570
Cotisations à un régime complémentaire de pension pour indépendant *	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	?	G4580
Libéralités ou reports de libéralités *	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	?	G4590
Pertes d'exploitation reportables *	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	?	G4600

6



Les « **Primes de prévoyance-vieillesse** » sont également à déclarer ici. Il s'agit d'une épargne complémentaire pour la retraite, généralement souscrite auprès d'un assureur. Contrairement au RCP (Régime complémentaire de pension), qui est déduit directement du salaire, cette prime est souscrite de manière individuelle. Le plafond déductible pour la prévoyance-vieillesse est de 3 200 euros par an, tandis que le LRCP est limité à 1 200 euros en tant que déduction. Les « **Cotisations d'épargne-logement** » concernent les sommes que vous avez épargnées auprès d'une banque pour financer un futur achat immobilier, une rénovation, ou un abattement de prêt. Ce type de cotisation est déductible jusqu'à 1 344 euros par personne jusqu'à 40 ans, puis 672 euros à partir de 41 ans.

## ACD (Modèle 100) : Déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2024

Introduction	▼
Eligibilité	▼
Indications générales	▼
Revenus	▼
Revenu net provenant d'une occupation salariée	▼
Revenu net provenant de la location de biens	✓
Dépenses spéciales	▲
<b>Menu</b>	
» Arrrages de rentes et de charges permanentes	
» Intérêts débiteurs	
» Primes d'assurance et cotisations	
» Primes de prévoyance-vieillesse	
» Cotisations d'épargne-logement	
» Cotisations sociales obligatoires	
» Récapitulatif	
Charges extraordinaires	▼
Divers	▼
Récapitulatif	▼

### Dépenses spéciales - Menu

**i** Veuillez sélectionner ci-dessous les dépenses spéciales

#### Dépenses spéciales déductibles couvertes par le minimum forfaitaire

Arrrages de rentes et de charges permanentes *	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	?	G4500
Intérêts débiteurs *	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	?	G4510
Primes d'assurance et cotisations *	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	?	G4520
Cotisations à titre personnel *	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	?	G4530
Primes de prévoyance-vieillesse *	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	?	G4540
Cotisations d'épargne logement *	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	?	G4550

#### Dépenses spéciales déductibles en dehors du minimum forfaitaire

Cotisations sociales obligatoires *	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	?	G4560
Cotisations à un régime complémentaire de pension pour salarié *	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	?	G4570
Cotisations à un régime complémentaire de pension pour indépendant *	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	?	G4580
Libéralités ou reports de libéralités *	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	?	G4590
Pertes d'exploitation reportables *	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	?	G4600

6



Les « **Cotisations sociales obligatoires** » sont automatiquement indiquées comme 'Oui' si vous avez déjà déclaré un salaire et que les cotisations y afférentes sont mentionnées.

Les « **Cotisations à un régime complémentaire de pension pour salarié** » concernent le LRCP et seront automatiquement indiquées si vous avez un emploi salarié avec ce type de cotisation.

Les « **Cotisations à un régime complémentaire de pension pour indépendant** », ou LRCPi, sont équivalentes au LRCP, mais destinées aux indépendants et aux professions libérales.

ACD (Modèle 100) : Déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2024

Introduction	▼
Eligibilité	▼
Indications générales	▼
Revenus	▼
Revenu net provenant d'une occupation salariée	▼
Revenu net provenant de la location de biens	✓
Dépenses spéciales	▲
• Menu	
» Arrrages de rentes et de charges permanentes	
» Intérêts débiteurs	
» Primes d'assurance et cotisations	
» Primes de prévoyance-vieillesse	
» Cotisations d'épargne-logement	
» Cotisations sociales obligatoires	
» Récapitulatif	
Charges extraordinaires	▼
Divers	▼
Récapitulatif	▼

### Dépenses spéciales - Menu

**i** Veuillez sélectionner ci-dessous les dépenses spéciales

#### Dépenses spéciales déductibles couvertes par le minimum forfaitaire

Arrrages de rentes et de charges permanentes *	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	?	G4500
Intérêts débiteurs *	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	?	G4510
Primes d'assurance et cotisations *	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	?	G4520
Cotisations à titre personnel *	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	?	G4530
Primes de prévoyance-vieillesse *	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	?	G4540
Cotisations d'épargne logement *	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	?	G4550

#### Dépenses spéciales déductibles en dehors du minimum forfaitaire

Cotisations sociales obligatoires *	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	?	G4560
Cotisations à un régime complémentaire de pension pour salarié *	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	?	G4570
Cotisations à un régime complémentaire de pension pour indépendant *	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	?	G4580
Libéralités ou reports de libéralités *	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	?	G4590
Pertes d'exploitation reportables *	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	?	G4600

6



Les « **Libéralités ou report de libéralités** » sont des dons, mais attention, seules les donations fiscales déductibles peuvent être mentionnées ici. La donation minimale est de 120 euros, et le plafond est de 20 % des revenus nets ou 1 000 000 euros. Notez que les dons faits à des enfants ou à des tiers ne sont pas déductibles. Enfin, les « **Pertes d'exploitation reportables** » concernent les pertes provenant d'activités commerciales, agricoles ou libérales. Ce montant peut être reporté pour être déduit des revenus futurs.

## ACD (Modèle 100) : Déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2024

Introduction	▼
Eligibilité	▼
Indications générales	▼
Revenus	▼
Revenu net provenant d'une occupation salariée	▼
Revenu net provenant de la location de biens	✓
<b>Dépenses spéciales</b>	▲
<b>Menu</b>	
» Arrrages de rentes et de charges permanentes	
» Intérêts débiteurs	
» Primes d'assurance et cotisations	
» Primes de prévoyance-vieillesse	
» Cotisations d'épargne-logement	
» Cotisations sociales obligatoires	
» Récapitulatif	
Charges extraordinaires	▼
Divers	▼
Récapitulatif	▼

### Dépenses spéciales - Menu

**i** Veuillez sélectionner ci-dessous les dépenses spéciales

#### Dépenses spéciales déductibles couvertes par le minimum forfaitaire

Arrrages de rentes et de charges permanentes *	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	?	G4500
Intérêts débiteurs *	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	?	G4510
Primes d'assurance et cotisations *	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	?	G4520
Cotisations à titre personnel *	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	?	G4530
Primes de prévoyance-vieillesse *	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	?	G4540
Cotisations d'épargne logement *	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	?	G4550

#### Dépenses spéciales déductibles en dehors du minimum forfaitaire

Cotisations sociales obligatoires *	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	?	G4560
Cotisations à un régime complémentaire de pension pour salarié *	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	?	G4570
Cotisations à un régime complémentaire de pension pour indépendant *	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	?	G4580
Libéralités ou reports de libéralités *	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	?	G4590
Pertes d'exploitation reportables *	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	?	G4600

6



Dans cette section, **vous devez déclarer toutes les assurances de chaque personne faisant partie de votre ménage.** Cela comprend des assurances essentielles comme la responsabilité civile et l'assurance automobile, mais aussi d'autres types d'assurances que vous avez pu souscrire.

## ACD (Modèle 100) : Déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2024

- Introduction
- Eligibilité
- Indications générales
- Revenus
- Revenu net provenant d'une occupation salariée
- Revenu net provenant de la location de biens
- Dépenses spéciales**
- Menu
- Arrérages de rentes et de charges permanentes
- Primes d'assurance et cotisations**
- Primes de prévoyance-vieillesse
- Cotisations d'épargne-logement
- Cotisations sociales obligatoires
- Récapitulatif
- Charges extraordinaires
- Divers
- Récapitulatif

### Dépenses spéciales - Primes d'assurance et cotisations

#### Dépenses spéciales déductibles couvertes par le minimum forfaitaire

##### Primes d'assurance et cotisations

Supprimer

Entreprise d'assurance/mutuelle \* La Luxembourgeoise D0640

Risque assuré / prime \* Responsabilité civile ? D0660

Prime versée par le contribuable 35,00 D0720

Prime versée par le contribuable conjoint/  
partenaire 35,00 D0740

Supprimer

Entreprise d'assurance/mutuelle \* Foyer D0640

Risque assuré / prime \* Véhicule (montants fiscalement déductibles) ? D0660

Prime versée par le contribuable 4 000,00 D0720

Prime versée par le contribuable conjoint/  
partenaire 0,00 D0740

Ajouter une prime

6



Sur le champ « **Risques assurés et primes** », vous trouverez une liste détaillée des types d'assurances et des primes qui peuvent être déclarés, comme indiqué dans la liste de déductions fournie par votre assureur.

Le plafond de déduction pour ces assurances est de 672,00€ par personne du ménage.

Entreprise d'assurance/mutuelle *	<input type="text"/>
Risque assuré / prime *	Sélectionner <span>?</span>
Prime versée par le contribuable	Sélectionner
Prime versée par le contribuable conjoint/ partenaire	Suivant certificat
	Prime unique au titre d'une assurance temporaire au décès à capital décroissant
	Vie
	Décès
	Véhicule (montants fiscalement déductibles)
	Accident
	Domages corporels
	Invalidité
	Maladie
	Santé
	Responsabilité civile
	Autre
Total des primes d'assurance et cotisations	
Contribuable	
Contribuable conjoint/partenaire	

6



Ceci est un exemple de remplissage pour la prévoyance-vieillesse, avec le montant du plafond de 3.200,00€.

Vous pouvez vérifier avec votre assurance si vous avez opté pour un produit paneuropéen d'épargne-retraite individuelle, également appelé PEPP. Demandez à votre assureur quels sont les avantages et les inconvénients relatifs de ce produit, car cela pourrait influencer votre stratégie d'épargne-retraite.

## ACD (Modèle 100) : Déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2024

- Introduction
- Eligibilité
- Indications générales
- Revenus
- Revenu net provenant d'une occupation salariée
- Revenu net provenant de la location de biens
- Dépenses spéciales**
- Menu
- Arrangements de rentes et de charges permanentes
- Primes d'assurance et cotisations
- Primes de prévoyance-vieillesse**
- Cotisations d'épargne-logement
- Cotisations sociales obligatoires
- Récapitulatif
- Charges extraordinaires
- Divers
- Récapitulatif

### Dépenses spéciales - Primes de prévoyance-vieillesse

#### Dépenses spéciales déductibles couvertes par le minimum forfaitaire

##### Primes de prévoyance-vieillesse

Nom du souscripteur \* Marie Schmit D1060

Entreprise d'assurance / établissement de crédit \* La Luxembourgeoise D1080

Le souscripteur est-il bénéficiaire d'un sous-compte luxembourgeois d'un compte paneuropéen d'épargne-retraite individuelle (PEPP) ? \*  Oui  Non D1070

Début du contrat \* 01/03/2019 D1100

Fin du contrat \* 13/04/2040 D1120

Montant de la prime versée \* 3 200,00 D1140

Ajouter une prime de prévoyance-vieillesse

6



Pour **les cotisations d'épargne-logement**, la banque vous fournira les détails relatifs à votre épargne. En général, il s'agit de produits comme le « **BHW Bausparkasse** » ou le « **Wüstenrot Bausparkasse** ».

Assurez-vous de consulter votre banque pour obtenir ces informations.

## ACD (Modèle 100) : Déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2024

- Introduction
- Eligibilité
- Indications générales
- Revenus
- Revenu net provenant d'une occupation salariée
- Revenu net provenant de la location de biens
- Dépenses spéciales**
- Menu
- Arrérages de rentes et de charges permanentes
- Primes d'assurance et cotisations
- Primes de prévoyance-vieillesse
- Cotisations d'épargne-logement**
- Cotisations sociales obligatoires
- Récapitulatif
- Charges extraordinaires
- Divers
- Récapitulatif

### Dépenses spéciales - Cotisations d'épargne-logement

#### Dépenses spéciales déductibles couvertes par le minimum forfaitaire

##### Cotisations d'épargne-logement

	<input type="button" value="Supprimer"/>	
Nom du souscripteur *	Marie Schmit	D1300
Caisse d'épargne-logement *	BHW Bausparkasse	D1320
Début du contrat *	01/03/2019	D1340
Cotisations versées *	1 344,00	D1360
	<input type="button" value="Supprimer"/>	
Nom du souscripteur *	Gérard Hoffmann	D1300
Caisse d'épargne-logement *	Wüstenrot Bausparkasse	D1320
Début du contrat *	01/06/2021	D1340
Cotisations versées *	1 200,00	D1360

6



Dans la section des **cotisations sociales obligatoires**, généralement, il n'y a rien à rajouter. **Ce champ est automatiquement renseigné si vous avez déclaré un salaire ou une pension**, et si des cotisations sociales y sont associées.

## ACD (Modèle 100) : Déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2024

- Introduction
- Eligibilité
- Indications générales
- Revenus
- Revenu net provenant d'une occupation salariée
- Revenu net provenant de la location de biens
- Dépenses spéciales**
- Menu
- Arrangements de rentes et de charges permanentes
- Primes d'assurance et cotisations
- Primes de prévoyance-vieillesse
- Cotisations d'épargne-logement
- Cotisations sociales obligatoires**
- Récapitulatif
- Charges extraordinaires
- Divers
- Récapitulatif

### Dépenses spéciales - Cotisations sociales obligatoires

#### Dépenses spéciales déductibles en dehors du minimum forfaitaire

##### Cotisations sociales obligatoires

#### Cotisations sociales obligatoires (Salaires et pensions)

##### En relation avec des revenus non exonérés

Cotisations versées par le contribuable	4 900,00	D1440
Cotisations versées par le contribuable conjoint/partenaire	4 900,00	D1460

#### Autres cotisations sociales obligatoires

Souhaitez-vous déclarer d'autres cotisations sociales obligatoires versées en 2024 ?  Oui  Non ? D1510

6



Ici, vous voyez un **récapitulatif général des dépenses spéciales couvertes par le minimum forfaitaire**. Un minimum forfaitaire de 480,00€ est automatiquement déduit chaque année au titre des dépenses spéciales. Concrètement, si vous déclarez des dépenses spéciales inférieures à 480,00€, le système appliquera cette déduction minimale de 480,00€, vous garantissant ainsi cette réduction fiscale.

### ACD (Modèle 100) : Déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2024

- Introduction
- Eligibilité
- Indications générales
- Revenus
- Revenu net provenant d'une occupation salariée
- Revenu net provenant de la location de biens
- Dépenses spéciales**
- Menu
- Arrangements de rentes et de charges permanentes
- Primes d'assurance et cotisations
- Primes de prévoyance-vieillesse
- Cotisations d'épargne-logement
- Cotisations sociales obligatoires
- Récapitulatif**
- Charges extraordinaires
- Divers
- Récapitulatif

#### Dépenses spéciales - Récapitulatif

##### Dépenses spéciales déductibles couvertes par le minimum forfaitaire

**i** Les plafonds sont renseignés à titre purement indicatif et déterminés aussi exacts que possible, selon les données déclarées.

##### SCHMIT Marie et HOFFMANN Gérard

Type de dépenses spéciales	Montant déclaré	Plafond	Montant retenu	
<b>Arrangements de rentes et de charges permanentes</b>				
- Dus en vertu d'une obligation particulière	0,00		0,00	D2460
<b>- Payés au conjoint divorcé</b>				
A l'occasion d'un divorce par consentement mutuel	5 000,00	5 000,00	0,00	D2562
Fixés par décision judiciaire dans le cadre d'un divorce prononcé après le 31/12/1997	0,00	0,00	0,00	D2568
Fixés par décision judiciaire dans le cadre d'un divorce prononcé avant le 01/01/1998	0,00	0,00	0,00	D2574
Intérêts débiteurs, primes d'assurance et cotisations	4 070,00	2 016,00	2 688,00	D2580
Cotisations payées à titre personnel	0,00		0,00	D2640

6



Plus bas, vous trouverez la **continuation du récapitulatif**, au-delà du minimum forfaitaire.

### Dépenses spéciales déductibles en dehors du minimum forfaitaire

**i** Les plafonds sont renseignés à titre purement indicatif et déterminés aussi exacts que possible, selon les données déclarées.

#### SCHMIT Marie et HOFFMANN Gérard

Type de dépenses spéciales	Montant déclaré	Plafond	Montant retenu	
<b>Cotisations sociales obligatoires</b>				
- en relation avec des revenus non exonérés	<input type="text" value="9 800,00"/>		<input type="text" value="9 800,00"/>	D3320
- en relation avec des revenus exonérés	<input type="text" value="0,00"/>		<input type="text" value="0,00"/>	D3380
<b>Régime complémentaire pour salarié - contribuable</b>				
- Cotisations en relation avec des revenus non exonérés	<input type="text" value="0,00"/>	<input type="text" value="0,00"/>	<input type="text" value="0,00"/>	D3422
- Cotisations en relation avec des revenus exonérés	<input type="text" value="0,00"/>		<input type="text" value="0,00"/>	D3428
<b>Régime complémentaire pour salarié - contribuable conjoint/partenaire</b>				
- Cotisations en relation avec des revenus non exonérés	<input type="text" value="0,00"/>	<input type="text" value="0,00"/>	<input type="text" value="0,00"/>	D3842
- Cotisations en relation avec des revenus exonérés	<input type="text" value="0,00"/>		<input type="text" value="0,00"/>	D3848

## 7. LES CHARGES EXTRAORDINAIRES

7



Sur cette page, vous trouverez une liste détaillée de ce qui peut être considéré comme **une charge extraordinaire, ou CE**. Elles peuvent inclure des dépenses inévitables telles que :

- des frais de maladie. Cela comprend les frais non couverts par la CNS, comme les opérations ou hospitalisations non remboursées.
- les dépenses pour les personnes nécessiteuses, qui incluent les montants versés à des personnes vivant sous le seuil de pauvreté, peuvent également être considérées comme des charges extraordinaires.
- le régime diététique, souvent associé à des maladies comme le diabète ou les maladies du foie
- et, les autres charges extraordinaires, comme les frais juridiques, peuvent également être prises en compte.

## ACD (Modèle 100) : Déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2024

Introduction	∨
Eligibilité	∨
Indications générales	∨
Revenus	∨
Revenu net provenant d'une occupation salariée	∨
Revenu net provenant de la location de biens	✓
Dépenses spéciales	∨
Charges extraordinaires	∧
• Menu	
Divers	∨
Récapitulatif	∨

### Charges extraordinaires - Menu

 Veuillez sélectionner ci-dessous les charges extraordinaires

#### Charges extraordinaires

Demande pour un abattement de revenu imposable du fait de charges extraordinaires (article 127 L.I.R.) qui sont inévitables et qui réduisent de façon considérable la faculté contributive *	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non		G4700
<input checked="" type="checkbox"/> Frais de maladie			G4702
<input type="checkbox"/> Personnes nécessiteuses			G4704
<input type="checkbox"/> Régime diététique			G4706
<input checked="" type="checkbox"/> Autres charges extraordinaires			G4708
Demande pour un abattement forfaitaire de revenu imposable du chef des charges extraordinaires pour invalidité et infirmité (règlement grand-ducal modifié du 7 mars 1969) *	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non		G4710

7



Ensuite, les **charges pour invalidité ou infirmité** incluent les dépenses liées aux personnes ayant une capacité de travail réduite ou nécessitant de l'assistance.

Se suivent, les charges extraordinaires pour « **Frais de domesticité, frais d'aides et soins, frais de garde d'enfant** » où sont compris la femme de ménage que vous contractez, les sociétés d'aides à la maison si vous avez une dépendance ou bien les crèches et les maisons de relais.

Enfin, si vous avez des enfants qui ne vivent pas dans le même ménage fiscal, l'abattement des enfants hors ménage est automatiquement coché. Les enfants hors ménages sont automatiquement déterminés par le système dans la section des enfants.

## ACD (Modèle 100) : Déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2024

### Charges extraordinaires - Menu

Demande pour un abattement forfaitaire de revenu imposable du chef des charges extraordinaires pour invalidité et infirmité (règlement grand-ducal modifié du 7 mars 1969) \*

Oui  Non



G4710

Demande pour un abattement forfaitaire de revenu imposable à titre de charges extraordinaires pour frais de domesticité, frais d'aides et de soins en raison de l'état de dépendance, frais de garde d'enfant (règlement grand-ducal modifié du 19 décembre 2008) \*

Oui  Non



G4720

Demande pour un abattement de revenu imposable pour charges extraordinaires en raison des enfants n'ayant pas fait partie du ménage du contribuable \*

Oui  Non



G4730

Précédent

Sauvegarder

Reprendre plus tard

Suivant

Finaliser

7



Dans cette section, vous pouvez déclarer vos charges extraordinaires, comme les **frais de maladie**. Par exemple, vous pouvez indiquer une description telle que « **Frais non remboursés par la CNS** », ou tout autre texte qui décrit vos frais. Soyez aussi précis et clair que possible pour éviter toute confusion.

Ensuite, vous avez deux options : soit vous saisissez le montant total à déduire sous « Frais de maladie », soit vous pouvez séparer les frais totaux sous « Frais de maladie » et le montant déjà remboursé sous le « Total des remboursements ».

**Assurez-vous également de sélectionner la bonne personne, que ce soit le contribuable, le conjoint ou l'enfant, afin que les déductions correctement attribuées.**

### ACD (Modèle 100) : Déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2024

Charges extraordinaires - Frais de maladie			
Introduction	▼		
Eligibilité	▼		
Indications générales	▼		
Revenus	▼		
Revenu net provenant d'une occupation salariée	▼		
Revenu net provenant de la location de biens	✓		
Dépenses spéciales	▼		
Charges extraordinaires	▲		
Menu			
• <b>Frais de maladie</b>			
• Autres charges extraordinaires			
• Frais de domesticité, frais d'aides en raison de l'état de dépendance, frais de garde d'enfant			
Divers	▼		
Récapitulatif	▼		

  

Charges extraordinaires - Frais de maladie			
		Supprimer	
Personne *	Marie Schmit		H0020
Description des frais de maladie *	Frais de médecin divers		H0040
Frais de maladie *	1 500,00		H0060
Total des remboursements effectués par une caisse de santé, une assurance complémentaire de santé, une caisse médico-chirurgicale mutualiste ou une caisse de décès *	1 000,00		H0080
Total des frais de maladie effectifs repris comme charges extraordinaires	500,00		H0100

  

Charges extraordinaires - Frais de maladie			
		Supprimer	
Personne *	Marie Schmit		H0020
Description des frais de maladie *	Frais de rééducation/kiné		H0040
Frais de maladie *	200,00		H0060
Total des remboursements effectués par une caisse de santé, une assurance complémentaire de santé, une caisse médico-chirurgicale mutualiste ou une caisse de décès *	0,00		H0080
Total des frais de maladie effectifs repris comme charges extraordinaires	200,00		H0100

7



Sur cette page, vous pouvez saisir toutes les **charges extraordinaires non spécifiées ailleurs**, comme par exemple les frais d'avocat.

## ACD (Modèle 100) : Déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2024

- Introduction
- Eligibilité
- Indications générales
- Revenus
- Revenu net provenant d'une occupation salariée
- Revenu net provenant de la location de biens
- Dépenses spéciales
- Charges extraordinaires**
  - Menu
  - Frais de maladie
  - Autres charges extraordinaires**
    - Frais de domesticité, frais d'aides en raison de l'état de dépendance, frais de garde d'enfant
- Divers
- Récapitulatif

### Charges extraordinaires - Autres charges extraordinaires

Personne *	<input type="text" value="Marie Schmit"/>	H1980
Description de la charge extraordinaire *	<input type="text" value="Frais d'avocat"/>	H2000
Montant *	<input type="text" value="2 000,00"/>	H2020
<input type="button" value="Ajouter une charge extraordinaire"/>		
Total des charges extraordinaires	<input type="text" value="2 000,00"/>	H2040

7



Sur cette page, vous pouvez déclarer **les frais de domesticité**, comme par exemple les frais pour une femme de ménage. **Les trois types de frais utilisent le même type d'écran.** Commencez par indiquer quel contribuable a payé pour la femme de ménage, ainsi que le nom du bénéficiaire, c'est-à-dire la personne qui a reçu le service. Ensuite, vous devez préciser la période pendant laquelle la femme de ménage a presté service.

## ACD (Modèle 100) : Déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2024

- Introduction
- Eligibilité
- Indications générales
- Revenus
- Revenu net provenant d'une occupation salariée
- Revenu net provenant de la location de biens
- Dépenses spéciales
- Charges extraordinaires**
  - Menu
  - Frais de maladie
  - Autres charges extraordinaires
  - Frais de domesticité, frais d'aides en raison de l'état de dépendance, frais de garde d'enfant**

### Charges extraordinaires - Frais de domesticité, frais d'aides en raison de l'état de dépendance, frais de garde d'enfant

#### Demande pour un abattement forfaitaire de revenu imposable à titre de charges extraordinaires pour frais de domesticité, frais d'aides et de soins en raison de l'état de dépendance, frais de garde d'enfant (règlement grand-ducal modifié du 19 décembre 2008)

Personne *	<input type="text" value="Marie Schmit"/>	H1220
Nom du bénéficiaire *	<input type="text" value="Madame NOM Prénom (femme de ménage)"/>	H1230
Numéro d'identification national du bénéficiaire si connu	<input type="text"/>	H1235
Demande pour un abattement forfaitaire de revenu imposable à titre de charges extraordinaires pour *	<input checked="" type="radio"/> Frais de domesticité <span>?</span>	H1240
	<input type="radio"/> Frais d'aides et de soins en raison de l'état de dépendance	
	<input type="radio"/> Frais de garde d'enfant	

7



Vous pouvez choisir soit de cocher « Toute l'année » si les services ont été rendus sur l'ensemble de l'année, soit de sélectionner les mois précis où elle a travaillé.

**Si vous avez plusieurs frais à ajouter pour différentes périodes ou d'autres services, vous pouvez cliquer sur « Ajouter d'autres frais » pour entrer des informations supplémentaires.**

The screenshot shows a software interface for adding expenses. On the left, there are two dropdown menus: "Divers" and "Récapitulatif". The main area is titled "Périodes concernées" and contains a list of months from January to December, each with a checked checkbox and a corresponding code (H1260 to H1500). Below the list, there is a field for "Montant des frais annuels\*" with the value "6 000,00". At the bottom right, there is a button labeled "Ajouter d'autres frais".

Périodes concernées	Code
<input checked="" type="checkbox"/> Année complète (du 01/01 au 31/12)	H1260
<input checked="" type="checkbox"/> Janvier	H1280
<input checked="" type="checkbox"/> Février	H1300
<input checked="" type="checkbox"/> Mars	H1320
<input checked="" type="checkbox"/> Avril	H1340
<input checked="" type="checkbox"/> Mai	H1360
<input checked="" type="checkbox"/> Juin	H1380
<input checked="" type="checkbox"/> Juillet	H1400
<input checked="" type="checkbox"/> Août	H1420
<input checked="" type="checkbox"/> Septembre	H1440
<input checked="" type="checkbox"/> Octobre	H1460
<input checked="" type="checkbox"/> Novembre	H1480
<input checked="" type="checkbox"/> Décembre	H1500

Montant des frais annuels\* : 6 000,00

Ajouter d'autres frais

## 8. DIVERS

8



Dans **divers** il peut y avoir une liste de choses en fonction de ce que vous avez déclaré plus tôt dans votre déclaration.

La Dac 6 est une législation européenne qui oblige la déclaration de certains arrangements fiscaux transfrontaliers. Cependant, elle concerne un nombre limité de personnes, principalement celles ayant des activités transfrontalières complexes. Si vous êtes concerné, assurez-vous de consulter le lien dans l'infobulle pour obtenir toutes les informations nécessaires.

## ACD (Modèle 100) : Déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2024

**Divers - Dac 6**

**Déclaration en vertu de l'article 7 de la loi modifiée du 25 mars 2020 relative aux dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration (DAC 6)**

Le contribuable a-t-il utilisé au cours de l'année d'imposition un ou plusieurs dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration au sens de la directive (UE) 2018/822 ? \*

Oui  Non ? G4250

Le contribuable conjoint/partenaire a-t-il utilisé au cours de l'année d'imposition un ou plusieurs dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration au sens de la directive (UE) 2018/822 ? \*

Oui  Non ? G4280

Précédent    Sauvegarder    Reprendre plus tard    Suivant    Finaliser

8



Sur la page finale du « **Récapitulatif** », vous pouvez voir un récapitulatif complet de toutes les informations que vous avez déclarées jusqu'à présent. **Il est important de vérifier que tout est correct avant de finaliser.**

### ACD (Modèle 100) : Déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2024

Récapitulatif - Revenu imposable			
SCHMIT Marie et HOFFMANN Gérard			
	Revenus non exonérés	Revenus exonérés	
<b>Bénéfice commercial</b>			
SCHMIT Marie	0,00	0,00	R3040
HOFFMANN Gérard	0,00	0,00	R4040
<b>Bénéfice agricole et forestier</b>			
SCHMIT Marie	0,00	0,00	R3080
HOFFMANN Gérard	0,00	0,00	R4080
<b>Bénéfice provenant de l'exercice d'une profession libérale</b>			
SCHMIT Marie	0,00	0,00	R3120
HOFFMANN Gérard	0,00	0,00	R4120
<b>Revenu net provenant d'une occupation salariée</b>			
SCHMIT Marie	47 960,00	0,00	R2000
HOFFMANN Gérard	47 960,00	0,00	R2020

8



A noter que certaines informations, comme les charges extraordinaires, ne sont pas directement affichées ici. En effet, il y a un calcul plus complexe à réaliser pour déterminer le montant exact que vous pouvez déduire.

**Lorsque tout est vérifié et que vous êtes prêt à terminer, il vous suffit de cliquer sur « Finaliser » en bas à droite. Cela finalisera votre déclaration et vous permettra de signer, ajouter les pièces-jointes et transmettre votre dossier.**

The screenshot shows a web interface for a tax declaration. At the top, there is a light blue information box with a white 'i' icon and the following text: "En signant cette déclaration, nous affirmons que la présente déclaration est sincère et complète dans les limites du mandat obtenu. Les détails des revenus déclarés, des dépenses spéciales, des charges extraordinaires, des retenues d'impôt à la source et des diverses demandes font partie intégrante de la présente déclaration. Toute pièce jointe n'engage que le déposant." Below this box is a grey navigation bar containing five buttons: "Précédent", "Sauvegarder", "Reprendre plus tard", "Suivant", and "Finaliser". The "Suivant" button is highlighted with a yellow border.